

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

7/225 DU 26/5/87
LE DECRET N° _____ /MTSSJGS /DGFP/DGPCE/87

portant promotion au titre de l'année 1982 de Monsieur EWOLO Oscar, Ingénieur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics)

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
DE LA SANTE ET DE LA JUSTICE
PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE

-:-:-:-

VISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 076/84 du 07/12/1984, portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23/8/84, portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 03/02/62, portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087 du 21/06/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60/90 du 03/03/60, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;
- Vu le décret 62/130 du 09/05/62, fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/197 du 05/07/1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 03/02/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62/198 du 05/07/62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1;
- Vu le décret 65/170 du 25/06/1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74/470 du 31/12/1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 84/856 du 8/8/84, portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret 86/1172 du 08/12/1986, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret 86/1173 du 10/12/1986, portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement;

DG/RNTP.-

DGB.-

DCF.-

- Vu le décret 85/260 du 05/03/85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;
- Vu le décret n° 7-225, MTSSJ/ DGFP/DGPCE du 26/5/87 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 de Monsieur EWOLO Oscar, Ingénieur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics);
- Vu le décret n° 86/877 du 18/7/86 sur la prise d'effet des Avancements et Reclassements.

D É C R È T E :

ARTICLE 1^{er}. - Monsieur EWOLO Oscar, Ingénieur de 4ème Echelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) en service à la RNTP, est promu au titre de l'année 1982 au 5ème échelon de son grade indice I220, pour compter du 20 Octobre 1982, ACC = néant.

dispositions du

subsvisé

ARTICLE 2. - Conformément au décret 86/877 du 18 Juillet 1986, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera ~~ad-~~ ~~gistré,~~ publié au Journal Officiel, de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /.-

Brazzaville, le 26 MAI 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des sceaux,

Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice,

Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- SGG/BC..... 3
- MTPCUHE..... 2
- DGFP/DGPCE..... 2
- DCB..... 2
- DCF..... 2
- STAT/DGFP..... 2
- DG/RNTP..... 25
- Dossier..... 3
- Intéressé..... 1
- 2